

Installateur de systèmes de génie climatique (BM)

RNCP18130 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	227s
Code(s) ROME	F1202, F1201, F1603, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3002 — Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)
Date d'échéance	30/01/2019

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet de maîtrise d'Installateur de systèmes de génie climatique assure des missions d'encadrement au sens large, encadrement des chantiers et de leurs exécutions, encadrement des équipes, gestion financière des chantiers mais aussi du relationnel avec les différents acteurs impliqués.

Ses activités peuvent varier selon la taille et la complexité du chantier de génie climatique et la structure de l'entreprise.

L'Installateur de systèmes de génie climatique (BM) procède à l'analyse du dossier de marché et à l'étude technique et financière du projet climatique. Il propose les modifications techniques et financières nécessaires. Il prépare et organise les chantiers en termes d'approvisionnements, il définit les équipes et répartit les tâches. Il a la responsabilité d'assurer l'équilibre financier des chantiers et de contrôler l'exécution des travaux en cours et en fin de chantier. Ses compétences techniques lui permettent d'intervenir sur des installations ou parties d'installations climatiques et thermiques complexes de puissance supérieure à 70KWh tels théâtre, salle blanche, piscine, etc. Il participe aux réunions de chantiers et assure la représentation de l'entreprise auprès du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des intervenants institutionnels. Il peut veiller à la réalisation de plusieurs chantiers en simultané.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées relèvent de :

Domaine professionnel :

- Réaliser l'étude technique et financière d'une installation thermique et climatique complexe (puissance supérieure à 70 KWh)
- Organiser, planifier, suivre et contrôler les chantiers de génie climatique
- Superviser et intervenir sur tous les types de travaux nécessitant des compétences techniques spécifiques dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Procéder à la mise en service et à la maintenance des installations de chauffage ou de climatisation

Domaine managérial :

- Créer, reprendre et développer une entreprise du bâtiment spécialisée en génie climatique en s'appuyant sur un réseau de partenaires et de professionnels spécifiques.
- Elaborer la stratégie commerciale de l'entreprise de génie climatique et développer les outils de commercialisation

et de communication adaptés à son développement.

- Piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise, procéder aux investissements et aux ajustements nécessaires pour assurer la santé financière de l'établissement
- Gérer les ressources humaines de l'entreprise de génie climatique en respectant les principes de droit du travail et la convention collective du bâtiment.
- Former et accompagner l'apprenant en apprentissage dans le métier de chauffagiste et/ou climaticien
- Echanger en langue étrangère dans l'exercice de son activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'installateur en systèmes de génie climatique exerce principalement en entreprise artisanale du bâtiment et des travaux publics, de taille variable. Il peut également travailler au sein d'un bureau d'étude ou de méthodes intégré ou non à une entreprise de génie climatique. Le titulaire peut encore exercer en entreprise industrielle ou publique au sein du service entretien/maintenance de locaux ou bâtiments.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la certification est un chef d'entreprise, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, un salarié conducteur de travaux ou responsable de travaux, chef de chantier spécialisé dans les systèmes de génie climatique.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'installateur de systèmes de génie climatique est, selon la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 article 16.I, soumis à qualification professionnelle.

Des habilitations sont nécessaires à l'exercice du métier :

- attestation de capacité pour la manipulation des fluides obligatoire
- habilitation électrique : habilitation BR (chargé d'interventions générales uniquement en basse tension pour la maintenance chauffage), habilitation BC (chargé de consignation) et habilitation B2V (chargé de travaux d'ordre électrique et travaux au voisinage de pièces nues sous tension)

Conseillées mais non obligatoires, attestations « professionnel du gaz »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 327 €
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	29 370
Jugés difficiles à recruter	64 %
Emplois saisonniers	5 %

Familles professionnelles (FAP)

B2X33 — Plombiers chauffagistes

B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres

B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Tous les travaux font l'objet d'une double correction.

Les présidents de jurys particuliers et les correcteurs des modules interprofessionnels remettent les procès-verbaux de correction, au jury général.

Le jury général désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) comprend :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal signé par le président du jury général. Les résultats sont proclamés par le jury général. Le jury général est souverain.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 30/01/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38051

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@apcma.fr

<http://artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18130/>